

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN  
SEANCE DU 15 octobre 2024**

**Sous la Présidence de Monsieur Daniel ADRIAN,**

**Présents :**

1. M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace,
2. M. ISSELÉ René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
3. M. JACQUEY Guy, Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
4. M. SCHULLER Jean-Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE),

**Absents non excusés :**

M<sup>me</sup> ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace,  
M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs (SIAEPABE).

**Autres personnes présentes :**

M<sup>me</sup> KANZLER Alexandra, SMRA68,  
M<sup>me</sup> VALENTIN Nathalie, SMRA68.

**Autre personne excusée :**

M<sup>me</sup> BRAS Danièle, Chambre d'Agriculture d'Alsace

**Le secrétaire de séance :** M. Jean-Marc SCHULLER, assisté de la Directrice, M<sup>me</sup> Nathalie VALENTIN.

**Ordre du jour :**

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/02/24 - pièce jointe n°1B151024
3. Information sur les décisions prises par le Président
4. Vacance annoncée d'une des deux Vice-Présidences au SMRA68
5. Point sur les conventions avec les partenaires non adhérents
6. Projet de tarifs d'adhésion au SMRA68, pour l'année 2025
7. Prévoyance des agents : évolution des tarifs 2025
8. Consultation en cours pour les contrats d'assurance (véhicule, locaux et Responsabilité Civile professionnelle)
9. Planning des travaux 2024 : état d'avancement
10. Points divers

**Monsieur Adrian** salue les membres présents. Il vérifie le quorum qui est tout juste atteint et ouvre la séance à 17h12.

**POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Adrian** demande à Monsieur Schuller s'il accepte d'assurer le secrétariat de séance.  
**Monsieur Schuller** acquiesce.

**POINT 2 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du 13-02-24– pièce jointe n°1B151024**

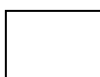
Le procès-verbal de la réunion du 13 février 2024 a été adressé aux membres du Bureau avec la convocation.

Personne ne souhaitant y apporter de commentaire, ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

**POINT 3 - Information sur les décisions prises par le Président**

Les décisions prises et les actions mises en œuvre par le Président, depuis le Comité Syndical du 12 mars 2024 sont les suivantes :

<b>2024/4</b>	Le 25/03/24, le Président a signé, avec l'Ariena, une convention de cessions de droits pour permettre la mise en ligne de certains outils conçus dans le cadre de la malette pédagogique "Au bout du Cycle" sur le site internet « l'Echo des Boues ».
<b>2024/5</b>	Le 21/05/24, le Président a signé une convention de formation avec l'organisme Singular, relative à une formation Teams et One Drive (en intra), pour 6 personnes et un montant de 1 440 € TTC.
<b>2024/6</b>	Le 24/05/24, le Président a passé commande de deux PC portables, dans le cadre du renouvellement des matériels informatiques, pour un montant de 4 120,80 € TTC.
<b>2024/7</b>	Le 24/05/24, Le Président a passé commande, auprès de Toshiba Région Grand Est, d'un photocopieur pour un montant de 6 600 € TTC. Cette commande prévoit également un contrat de maintenance associé, pour 5 ans et un montant annuel de 2 268 € TTC, comprenant un forfait copies.
<b>2024/8</b>	Le 30/05/24, le Président a signé le bon de commande d'un montant de 7 728 € TTC, pour la parution d'une page relative au SMRA68, ses moyens, son rôle, son activité, dans les Cahiers d'Administration : Territoires pour demain. Il motive sa décision par la nécessité de faire connaître le syndicat à l'échelle du territoire haut-rhinois.
<b>2024/9</b>	Le 04/06/24, le Président a signé l'avenant n°2 au contrat d'assurance des locaux, auprès de Groupama, pour une prorogation d'un an.
<b>2024/10</b>	Le 04/06/24, et pour le même motif, le Président a signé l'avenant n°2 du contrat d'assurance concernant la responsabilité civile professionnelle, auprès de Groupama.
<b>2024/11</b>	Le 08/07/24, le Président a adressé à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une demande de solde, relative à la convention de financement de l'Organisme Indépendant du Haut-Rhin pour l'exercice 2023. Les montants demandés correspondent à : - 54 337,50 €, au titre du solde de l'aide AID-2023-00174, - 8 625,00 €, au titre du solde de l'aide AID-2023-00175, - 2 133 €, au titre de l'aide AID-2023-00175. Ces montants n'ont pas été perçus, à ce jour.



PV du B du 15 octobre 2024

2024/12	Le 08/07/24, le Président a signé un arrêté de cession, à titre gracieux, d'un ordinateur portable réformé, au profit d'un agent du SMRA68.
2024/13	Le 31/07/24, le Président a signé une demande de saisine auprès du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CdG68 pour le Plan de formation 2024 des agents du SMRA68.  Un avis favorable du CST a été émis en date du 17/09/24 (n°CST2024/300).
2024/14	Le 02/09/24, le Président a adressé à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une demande de versement d'un premier acompte de 50 %, d'un montant global de 62 962,50 €, au titre des aides AID-2024-00036 et AID-2024-00037 correspondant respectivement aux frais de personnels et d'accompagnement pour assurer les travaux de l'OI en 2024. Ce montant a été versé en date du 24/09/24.
2024/15	Le 04/10/24, le Président a signé la convention d'encadrement de suivi n°02/24 E avec la société Essity PLD France, à la suite d'une modification de dénomination de l'entreprise.

En réponse à une question de **Monsieur Isselé** concernant l'achat du photocopieur, **Monsieur Adrian** précise que l'option leasing a également été étudiée, mais l'offre d'achat était plus intéressante sur une durée de 5 ans.

Concernant les avenants aux assurances, **Monsieur Isselé** témoigne qu'il devient effectivement de plus en plus complexe pour les collectivités de s'assurer. **Monsieur Schuller** évoque des augmentations de primes d'assurance de l'ordre de 18 % en 2024 et de 15 % en 2025.

A noter, par ailleurs, que le Président et le 2<sup>nd</sup> vice-Président, René Isselé, ont tous deux assisté au Comité de Pilotage de l'Organisme Indépendant le 8/07/24, réunion présidée par Monsieur Augustin Cellard, secrétaire Général de la Préfecture. **Monsieur Adrian** mentionne la qualité de son écoute à l'occasion de ce premier contact.

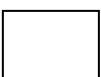
Personne ne souhaitant d'autres compléments d'information, les membres du Bureau prennent acte de ces décisions.

#### **POINT 4 - Vacance annoncée d'une des deux Vice-Présidences au SMRA68**

La Communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg est adhérente au SMRA68, au titre de la station de Hachimette-Lapoutroie. Il est actuellement envisagé de transférer la compétence assainissement au SDEA pour cet ouvrage. Dans cette hypothèse, le mandat des délégués représentant la collectivité au sein du Comité Syndical deviendrait caduc. Par voie de conséquence, le poste de 1<sup>er</sup> vice-Président serait alors vacant.

A noter que le SDEA, en tant que Syndicat Mixte Ouvert, ne peut pas adhérer au SMRA68. Il y est associé par voie de convention.

Invité à prendre la parole, **Monsieur Jacquy** explique que cette option permet aux communes de garder une autonomie relative de gestion, en particulier sur le prix de l'eau, et de bénéficier de la mise en commun des moyens d'interventions et d'ingénierie du SDEA. Il ajoute que, à ce jour, deux des quatre communes raccordées à la station d'Hachimette-Lapoutroie ont décidé, par délibération, d'adhérer au SDEA et de transférer la compétence complète en assainissement collectif pour les parties collecte, traitement et transport.



Cependant, lors de la séance de questions au gouvernement, au Sénat le 9 octobre dernier, le Premier Ministre Michel Barnier, a annoncé la suspension du caractère obligatoire du transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux intercommunalités : une information relayée rapidement par le sénateur Klingler auprès des collectivités du département. Monsieur Jacquy n'a donc, à ce jour, plus aucune certitude quant au transfert effectif de la compétence assainissement au SDEA, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'ouvrage de Hachimette-Lapoutroie. Son mandat de Vice-Président ne serait potentiellement plus remis en cause.

Pour autant, afin de pallier à toutes les situations et pour davantage de souplesse dans le fonctionnement du Syndicat, **les membres du Bureau** s'accordent sur la nécessité de commander une clé de signature électronique au nom du 2<sup>nd</sup> Vice-Président. De même, pour plus de clareté, il est demandé à Madame Valentin de reprendre la rédaction de l'article 2 des arrêtés de délégation de fonction et de signature des deux Vice-Présidents.

**Monsieur Adrian** remercie Monsieur Jacquy pour ses explications et espère pouvoir compter sur lui jusqu'à la fin du mandat. Il propose donc de passer au point suivant de l'ordre du jour et cède la parole à Madame Valentin.

### **POINT 5 - Point sur les conventions avec les partenaires non adhérents**

**Madame Valentin** expose que le SMRA68 signe des conventions d'encadrement de suivi avec les producteurs industriels, qui gèrent tout ou partie de la production de boues par épandage agricole, et le SDEA.

En 2023, ces conventions ont été renouvelées et signées avec l'ensemble des partenaires, à l'exception du SDEA pour les stations de Sainte-Marie-aux-Mines et Ribeauvillé (le SMRA68 ayant fait une erreur dans l'article 9, relatif au coût annuel). Des évolutions sont intervenues depuis :

- le SDEA gère aussi la station de Bergheim depuis le 01/01/24,
- la société Velcorex Since 1828 a été placée en liquidation judiciaire,
- la société Essity Opérations France a changé de dénomination.

De nouvelles conventions ont donc été adressées courant 2024 aux partenaires. Les retours ne sont arrivés que très récemment, ce qui explique pourquoi les titres correspondants n'ont pas encore été émis.

La SCOP Velcorex s'engage à signer la convention à compter du 1/01/25.

La convention avec Essity PLD France a été signée le 04/10/24.

Concernant le SDEA, si la décision a été actée en Conseil d'Administration au cours de l'été, les 3 conventions ne sont toujours pas revenues signées.

**Monsieur Jacquy** se charge de faire le nécessaire auprès du SDEA pour régler la situation.

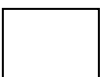
### **POINT 6 - Projet de tarifs d'adhésion au SMRA68, pour l'année 2025**

A l'invitation du Président, **Madame Valentin** présente le projet de délibération à soumettre au Comité Syndical du mois prochain. Ce projet prévoit de maintenir, en 2025, les tarifs et les règles de calcul de l'année 2024.

**Le Président** consulte cependant les membres du Bureau sur le cas particulier de collectivités qui font traiter leurs boues intégralement dans un autre département (au gré des marchés) et pour lesquelles le SMRA68 n'interviendrait plus qu'à la marge. **Les membres du Bureau** s'accordent sur la nécessité de rencontrer les collectivités concernées, avant de modifier, le cas échéant, les règles de calcul.

Par ailleurs, eu égard au niveau d'inflation de ces dernières années, **les élus du Bureau** s'accordent également sur une hausse des tarifs de 2 %.

Le projet de délibération sera donc modifié en conséquence, pour présentation au Comité Syndical du 5 novembre prochain.



**PV du B du 15 octobre 2024**

Interrogée sur le sujet, **Madame Valentin** précise que la dernière hausse (+1,5 %) est intervenue en 2019. Deux hausses des tarifs avaient été actées, au préalable, en 2017 (+1,2 %) et 2010 (+1,5 %).

### **POINT 7 - Prévoyance des agents : évolution des tarifs 2025**

Toujours en préparation du prochain Comité syndical, **le Président** propose de faire un point sur la protection sociale complémentaire des agents en matière de prévoyance. Il cède la parole à **Madame Valentin**. Elle rappelle que les agents du SMRA68 bénéficient d'une couverture complémentaire en prévoyance, dans le cadre de convention de participation signée avec le groupement CNP (assureur) et Relyens (gestionnaire), par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin. Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et, en option, une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué, les collectivités étant tenues notamment de proposer une complémentaire en prévoyance à leurs agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et d'y contribuer, *a minima*, à hauteur de 7 € mensuel.

Cependant, la réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Engager une nouvelle consultation dans ces conditions n'est pas possible pour le Centre de Gestion.

En conséquence, pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Toutefois, le contrat étant nettement déficitaire sur les 5 dernières années de la convention, le gestionnaire demande une revalorisation des taux de 15 %, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Les membres du Bureau sont consultés pour savoir si une revalorisation de la participation employeur serait envisageable, en parallèle, à hauteur de 5 € mensuel par agent. La participation annuelle de l'employeur s'élèverait ainsi à 360 € / an par agent, dans la limite de la cotisation réellement versée par l'agent.

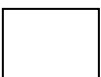
**Les membres du Bureau** valident cette proposition.

Le projet de délibération sera donc présenté, en ce sens, au prochain Comité Syndical.

### **POINT 8 - Consultation en cours pour les contrats d'assurance (véhicule, locaux et RC professionnelle)**

**Le Président** souhaite informer les membres du Bureau des résultats de la consultation des assureurs concernant le véhicule de service, les locaux et la responsabilité civile (RC) du Président.

Invitée à prendre la parole, **Madame Kanzler** précise que, sur les trois assureurs contactés en août dernier, un seul a fait une offre. Il s'agit de Groupama, actuel assureur du syndicat. Une augmentation de près de 8 % serait appliquée sur la prime d'assurance pour le véhicule. Concernant les primes relatives aux locaux et la RC professionnelle, elle comprendraient désormais des franchises, respectivement de 500 € et 1 000 €. Par ailleurs, la RC professionnelle serait conditionnée à la souscription d'une responsabilité et dommages environnementaux, assortie d'une franchise de 5 000 €. Il en résulterait une augmentation globale de prime de 30 %. Cette offre ne comprend pas de protection juridique.



Les membres du Bureau décident de ne pas souscrire à la protection juridique, en sus, et conseillent au Président de s'engager pour 5 ans pour les 3 lots, compte-tenu des difficultés actuelles pour trouver un assureur.

**POINT 9 - Planning des travaux 2024 : état d'avancement - document distribué en séance**

**Madame Valentin** présente le planning des travaux 2024 du SMRA68 et évoque les points significatifs pour les prochains mois.

Elle évoque, tout d'abord, un élément de contexte réglementaire, la publication du « Socle Commun<sup>1</sup> », annoncée pour mi-2024 et qui n'est toujours pas intervenue. Le projet de texte, remanié à la suite de la consultation du public de fin 2023, devrait être validé prochainement par les cabinets des 4 ministres concernés (agriculture, environnement, économie et santé). Ensuite, ce projet sera adressé à l'Europe, ce qui implique 3 mois de *statu quo*. Il doit également être transmis à différents Conseils nationaux et au Conseil d'Etat. Sa parution devrait ainsi plutôt intervenir courant 2025. En conséquence, toutes les activités et actions liées à la mise en application de ce texte sont ajournées.

Concernant les activités relatives au fonctionnement du Syndicat, **Madame Valentin** évoque :

- Le passage effectif au CFU pour la clôture des comptes 2024. Le personnel en charge de ce dossier sera formé en conséquence.
- L'engagement d'un audit RGPD, en janvier 2025, réalisé par le CdG54 dans le cadre d'une mission mutualisée facultative : point qui fera l'objet d'une délibération spécifique à l'occasion du prochain Comité Syndical pour le renouvellement de la convention qui arrive à échéance au 31/12/24.

Concernant la concertation technique à l'échelle départementale voire régionale, Madame Valentin aborde :

- Les difficultés rencontrées dans la mise en place du groupe de concertation sur le cuivre, liée à des soucis de disponibilité des différentes parties prenantes,
- La relance du groupe de travail MISEN épandage, après 3 ans d'inactivité, une réunion étant prévue le 22 octobre prochain,
- La relance des travaux pilotés par le SGARE relatifs à l'organisation et l'officialisation du réseau des Organismes Indépendants en Grand Est.

Elle cite ensuite 3 principaux domaines dans lesquels le SMRA68 devra poursuivre des actions spécifiques au cours des prochains mois :

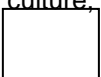
- La mise à jour d'études et de plans d'épandage pour une demi-douzaine de dossiers d'envergure,
- La poursuite du travail engagé dans le cadre d'un stage de fin d'études de master relatif à l'insertion des plans d'épandage de méthaniseurs, dans un territoire déjà fortement mobilisé par des épandages de produits résiduels d'origine urbaine ou industrielle,
- La poursuite des travaux sur le retour au sol de sédiments de curage de cours d'eau et voies navigables. Il est dans ce cadre, notamment envisagé d'étudier la possibilité de réaliser des reconstitutions de sol dans un cadre expérimental dans un premier temps.

Dans le domaine de la veille technique et réglementaire, **Madame Valentin** consulte les membres du Bureau sur l'intérêt pour le SMRA68 de participer aux commissions normatives relatives aux boues d'épuration. En effet, le Syndicat a récemment été sollicité par l'AFNOR en ce sens. Un point spécifique sur le sujet sera donc ajouté à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical à la suite de la manifestation d'intérêt des élus présents.

Concernant le projet de programme d'analyses prospectives sur des molécules émergentes proposé par Madame Valentin, il fera l'objet d'une présentation spécifique à l'occasion d'une prochaine réunion de Bureau.

---

<sup>1</sup> Projet de textes réglementaires relatifs au retour au sol des matières fertilisantes et supports de culture, et, notamment, des premiers décrets et arrêtés « innocuité » et « flux ».



**PV du B du 15 octobre 2024**

Concernant la communication et la sensibilisation, **Madame Valentin** évoque succinctement l'avancement des travaux sur les deux sites internet, et notamment la mise à jour du site de « l'Echo des Boues. Le nouveau site internet propre au SMRA68 devrait être mis en ligne au cours des prochaines semaines.

Enfin, deux pistes de travail sont à l'étude :

- La réalisation d'une nouvelle enquête de perception de la filière à l'échelle du département. Ce projet et ses motivations seront également présentés à l'occasion d'une prochaine réunion.
- La mise en place d'un espace adhérents permettant aux maîtres d'ouvrage producteurs d'avoir un accès permanent à l'ensemble des documents et avis les concernant.

Personne ne souhaitant davantage de précision, le Président passe aux points divers.

### **POINT 10 - Points divers**

#### Ordre du jour du prochain Comité Syndical

**Madame Valentin** précise aux membres du Bureau que le prochain Comité Syndical est programmé le mardi 5 novembre, à 17h30, dans les locaux de la CeA (salle Europe).

Sont, pour le moment prévus à l'ordre du jour, les points suivants

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2024 – pièce jointe n°1CS051124
3. Information les travaux du Bureau et les décisions prises par le Président
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
5. Tarifs d'adhésion au SMRA68 pour l'année 2025
6. Prolongation de la Convention de participation Prévoyance avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin et révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025
7. Convention RGPD 2025-2026
8. Accueil d'apprentis au sein du Syndicat Mixte Recyclage Agricole
9. Contribution du SMRA68 aux commissions de Normalisation concernant les boues d'épuration
10. Point technique : la méthanisation dans le Haut-Rhin
11. Points divers

#### Information sur l'acquisition d'un défibrillateur

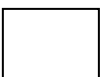
Ce matériel sera en place au Bâtiment Europe d'ici la fin de l'année. En réponse à une question de Monsieur Isselé, **Madame Valentin** précise qu'une maintenance annuelle est effectivement prévue pour ce matériel. Elle ajoute que l'ensemble du personnel a été formé à son utilisation.

Personne se souhaitant aborder d'autre point, **Monsieur Adrian** remercie les membres du Bureau pour leur participation active et clôt la séance.

La séance est levée à 19h05.

Le Secrétaire de séance,  
**Monsieur Jean-Marc SCHULLER**,  
Assisté de la Directrice, Nathalie VALENTIN

Le Président de séance,  
**Monsieur Daniel ADRIAN**,



PV du B du 15 octobre 2024

<p>Tableau des signatures</p> <p>Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Bureau du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN</p> <p>Séance du 15 octobre 2024</p>
---

**Ordre du jour :**

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/02/24 - pièce jointe n°1B151024
3. Information sur les décisions prises par le Président
4. Vacance annoncée d'une des deux Vice-Présidences au SMRA68
5. Point sur les conventions avec les partenaires non adhérents
6. Projet de tarifs d'adhésion au SMRA68, pour l'année 2025
7. Prévoyance des agents : évolution des tarifs 2025
8. Consultation en cours pour les contrats d'assurance (véhicule, locaux et RC pro)
9. Planning des travaux 2024 : état d'avancement
10. Points divers

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADRIAN Daniel	Conseiller d'Alsace, canton de Brunstatt Président du SMRA68		
ELMLINGER Carole	Conseillère d'Alsace, canton d'Ensisheim	Non excusée	
ISSELÉ René	SIVOM Mulhouse Sud Alsace 2 <sup>nd</sup> Vice-Président du SMRA68		
JACQUEY Guy	Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg 1 <sup>er</sup> Vice-Président du SMRA68		
SCHEIDECKER Philippe	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Bebenheim et Environs Secrétaire du SMRA68	Non excusé	
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs		

